

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Maker Faire® France

Présenté par Leroy Merlin

**HABITONS
ENSEMBLE**

APPEL À PROJETS MAKERS

- Encourager le lien social
- Faciliter le quotidien
- Développer son écocitoyenneté

**Vous souhaitez développer un projet en phase avec ces enjeux ?
INSCRIVEZ VOUS AVANT LE 18 MAI !**



ARTICLE 1. UN APPEL À PROJETS DÉDIÉ AUX MAKERS

Penser autrement, pour innover autrement, c'est ce que nous proposons de mettre en oeuvre à travers cette action avec l'aide des Makers, Maker Faire France, organisateur et ses partenaires, veulent collectivement apporter de nouvelles idées et de nouvelles réponses à des besoins identifiés.

Particulier, étudiant, indépendant, entrepreneur, vous souhaitez accélérer vos idées. Que votre projet soit en open source ou pas, cet appel à projets est fait pour vous.

Cet appel à projets : Habitons ensemble a pour objectif de proposer des solutions concrètes pour faciliter la vie en commun dans des habitats partagés notamment à destination des publics fragiles : senior, personne en situation de handicap.

L'appel à projets est destiné à toute personne, particulier, qui souhaite apporter une réponse adaptée qui aboutira à un prototype du produit ou du service proposé. Ce projet respectera les valeurs portées par les makers notamment l'économie circulaire, "user friendly", solution low tech,

Le plus pour les porteurs de projet : avoir accès au financement participatif avec l'accompagnement de notre partenaire KissKissBankBank permettant un accompagnement privilégié et une visibilité dédiée.

Les avantages du financement participatif

Faire appel au crowdfunding (en français "financement par la foule" ou financement participatif), c'est pouvoir financer son projet avec le soutien du public. La plateforme de crowdfunding permet alors de faire le lien entre le porteur de projet et le public, permettant à ce premier d'obtenir des financements pour le réaliser, par son soutien le second montre son intérêt pour le projet et son souhait de le voir aboutir, en contrepartie : il peut entre autre réserver son exemplaire, très souvent personnalisé ou simplement marquer son soutien en participant à la campagne du porteur de projet. L'occasion de tester dans les meilleures conditions et en grandeur nature votre idée, votre concept pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Précisions sur le thème : Habitons ensemble

Les habitats dits alternatifs se développent depuis quelques années, nous parlons d'habitat solidaire, d'habitat inclusif et d'habitat partagé. Leur point commun étant les personnes qui résident dans ces nouvelles façons de vivre et d'habiter ensemble. Le point d'attention étant la variété des personnes qui y vivent et s'y côtoient notamment les seniors et les personnes en situation de handicap pour lesquelles il est nécessaire d'adapter les espaces : intérieurs et extérieurs aux différentes situations de la vie quotidienne. C'est bien l'objet principal de cet appel à projet.

Finalement, imaginer en mode makers, l'avenir des habitats "alternatifs" pour favoriser le vivre ensemble : à tous les âges de vie, quel que soit son niveau d'autonomie et ses ressources.

Habitons ensemble en 3 catégories et en 9 sous catégories :

Favoriser le vivre ensemble : à tous les âges de vie, quel que soit son niveau d'autonomie et ses ressources.

1ere catégorie : encourager le lien social

- Avec sa famille
- Avec ses voisins
- Avec son quartier

2eme catégorie : Faciliter le quotidien

- Par l'ergonomie
- Par l'accessibilité
- Par la sécurité

3eme catégorie : Développer son écocitoyenneté

- Par la gestion des déchets
- Par les économies d'énergie
- Par les apprentissages en commun

ARTICLE 2 : DEROULEMENT ?

Vous avez une idée ou un projet, et vous souhaitez la proposer et ainsi postuler pour faire partie des candidats, voici comment nous rejoindre, 2 possibilités sur le site web de Maker Faire France :

<https://france.makefaire.com/appele-a-projets-makers-habitions-ensemble/>

et sur celui de notre partenaire KissKissBankBank :

<https://welcome.kisskissbankbank.com/maker-faire/> en quelques étapes :

1. *Qui êtes-vous ?*

Dites nous qui vous êtes. Vos compétences, votre parcours. Présentez nous votre côté Maker : vos projets, vos inspirations, ...

2. *Votre projet :*

Présentez nous votre projet et/ou votre idée. Décrivez-nous la réponse que vous souhaitez apporter.

3. *Envie de lancer une campagne de crowdfunding :*

Les candidats qui le souhaitent peuvent faire part de leur souhait de mener une campagne de financement participatif pour le projet qu'ils présentent. S'ils sont sélectionnés, ils bénéficieront d'un accompagnement privilégié de notre partenaire KissKissBankBank.

30 candidats seront retenus dans un premier temps. Les projets seront alors présentés par les porteurs à un jury composé d'experts, partenaires de Maker Faire France.

Cette étape de sélection retiendra 15 projets.

> Possibilité pour les Makers de déposer plusieurs projets, merci de faire un dossier de candidature par projet.

4. *Vous faites partie des sélectionnés ?*

Bienvenue et félicitations, les choses sérieuses commencent !

Tout au long de la période de préparation, les partenaires seront à vos côtés pour vous apporter leur soutien et conseil pour mener à bien votre campagne et votre projet.

Notre partenaire KissKissBankBank vous accompagnera dans votre démarche en vous apportant tous les conseils nécessaires pour réussir au mieux votre campagne.

Les makers sélectionnés se verront présenter leur projet à l'occasion de l'événement Maker Faire Paris 2021. Présentation dans le respect des gestes barrières en vigueur dans cette période. Ce sera aussi l'occasion pour vous de présenter votre projet au public et de participer à la sélection finale, 4 projets seront alors récompensés : 1 prix par catégorie et un prix du public.

Vous souhaitez amener votre pierre à l'édifice, rejoignez-nous, présentez votre projet.

ARTICLE 4 : PARMIS LES BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE.

Participez aux côtés de Maker Faire France et de AG2R LA MONDIALE et de ses partenaires au développement du mieux vivre ensemble.

Donner vie à vos idées, en déposant un projet, vous donnez l'occasion de la valider et de la concrétiser avec l'aide de nos partenaires. Ce sera aussi l'occasion de lui offrir de la visibilité auprès du public à travers votre campagne de financement participatif dans des conditions privilégiées proposées par notre partenaire KissKissBankBank.

Les partenaires donneront de la visibilité aux différentes campagnes des lauréats sélectionnés.

1. Pour votre candidature, tout se passe en ligne

Rendez-vous sur le site de Maker Faire France :

<https://france.makerfaire.com/appel-a-projets-makers-habitions-ensemble/> et sur le site de notre partenaire KissKissBankBank :

<https://welcome.kisskissbankbank.com/maker-faire/> et compléter les informations demandées. Vous aurez la possibilité de déposer tous les éléments nécessaires à la meilleure compréhension de votre projet : photo, vidéo, descriptif détaillé, ... Ne lancez pas votre campagne de collecte de dons, enregistrez et conservez la présentation de votre projet en mode brouillon. Le potentiel crowdfundable de votre projet sera ainsi étudié. Votre candidature sera validée après réception d'un mail de confirmation.

Important : Dépôt des candidatures avant le **18 mai 2021**, à minuit. Toutes les candidatures faites après cette date ne seront pas retenues.

2. Les conditions de votre participation et vos engagements :

Pour chaque participant :

Vous vous engagez à respecter la propriété industrielle.

Si vous êtes sélectionnés :

Vous vous engagez :

> à participer activement à la réussite de votre campagne de crowdfunding et à en respecter la charte, pour les lauréats qui ont souhaité faire une campagne.

> à présenter à l'occasion de Maker Faire Paris 2021/avant le jury final, fin novembre, un premier prototype.

> à participer à la communication et à céder votre droit à l'image pour les photos et vidéos réalisées pour les besoins de l'appel à projets.

3. Comment se fera la sélection ?

Maker Faire France fera une première sélection de candidature. Cette pré-sélection sera présentée à un jury composé de ses partenaires. Ce jury étudiera les candidatures présélectionnées suivant une grille permettant de mesurer les différentes dimensions de votre projet : faisabilité, utilité, accessibilité,

10 critères de sélection concernant le projet.

- 1) Adéquation avec le besoin
- 2) La solution proposée existe-elle déjà ? si oui, quelle est votre motivation et quel est votre apport à l'existant.
- 3) Facilité d'utilisation : ergonomie, accessibilité
- 4) Déploiement
- 5) Reproductibilité
- 6) Evolution, pérennité,
- 7) Environnement Technique : open source, propriétaire
- 8) Impact environnemental : low tech
- 9) Facilité d'accès au crowdfunding : clarté du projet, capacité à communiquer
- 10) Coup de coeur

A partir de cette grille de sélection, le jury notera les différents projets présélectionnés et les 15 projets cumulant le plus de points feront partie de la sélection pour intégrer la 2eme étape de l'appel à projet : avec à minima la concrétisation du projet jusqu'au prototype fonctionnel avec notamment une présentation à l'occasion de Maker Faire Paris édition 2021 en novembre.

ARTICLE 5 : LES GRANDES DATES ?

Phase 1 :

- Appel à projet - 8 avril au 18 mai 2021 (minuit)
- 1ere sélection des 30 projets retenus : mi mai
- Audition et Sélection jury : fin mai
- Information Makers sélectionnés : fin mai

Phase 2 :

- Accompagnement des 15 makers sélectionnés Juin > novembre 2021
- Structuration des projets avec nos partenaires
- Coaching collectif et coaching individuel par KissKissBankBank pour la préparation et la mise en place des campagnes de financement participatif pour chaque lauréat qui en a fait la demande

Durant cette phase, un point mensuel sera fait avec les membres du jury.

Phase 3 :

- Poursuite de l'accompagnement des 15 makers sélectionnés : septembre à octobre 2021
- Déroulement des campagnes de financement participatifs des lauréats qui en ont fait la demande : septembre à octobre 2021

Phase 4 : (modification possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)

- Participation des 15 projets à la programmation de Maker Faire Paris 2021, mise en ligne, octobre 2021
- Présence village Habitons ensemble sur Maker Faire Paris 2021: nov 2021(date à confirmer)
- A cette occasion, le jury se réunira et sélectionnera, sur la base des projets présentés, trois gagnants (un gagnant par catégorie) ainsi que le public qui distinguera un projet avec la remise d'un prix du public.

ARTICLE 6. LES PRIX

Pour chacun des 15 lauréats :

Nous vous accompagnons à chaque étape de votre projet :

1. Votre projet est au stade :

- **De l'idée ?**

Vous serez mis en relation avec la communauté des makers et avec un coach mentor super maker

- **Du prototype ?**

Nous prendrons en charge 3 mois d'abonnement (dans la limite de 300 euros HT, remboursement sur présentation d'un justificatif : facture) dans votre Fab Lab / Maker space / Hacker space préféré.

- **Du développement ?**

Un accompagnement personnalisé de KISSKISSBANKBANK pour votre campagne de crowdfunding

2. Relais de communication de l'ensemble des partenaires pour promouvoir votre projet: AG2R LA MONDIALE, KISSKISSBANKBANK, LA FONDATION LEROY MERLIN, LEROY MERLIN SOURCE, FAMILLES SOLIDAIRES, LABHIDOUILLE.

En tant que lauréat, vous bénéficierez de visibilité de la part de nos partenaires pour vous permettre de partager votre projet au plus grand nombre et pouvoir recueillir, les cas échéant des commentaires, des coups de main, agrandir votre réseau, trouver des clients ...

3. Votre projet sera présenté sur Maker Faire Paris 2021.

4. Des prix financiers lors du jury qui se réunira à l'occasion de Maker Faire Paris 2021

- Prix catégorie **Encourager le lien social** : 1500 € (1 gagnant)
- Prix catégorie **Faciliter le quotidien** : 1500 € (1 gagnant)
- Prix catégorie **Développer son éco citoyenneté** : 1500 € (1 gagnant)
- Prix du public: 500 € (1 gagnant)

ARTICLE 7. DISPONIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel empêchant le bon déroulement de l'appel à projets que ce soit au niveau du dépôt des dossiers de candidatures ou lors du déroulement des votes.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit (virus, bogue, ...) occasionnée sur le système des Candidats, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Concours.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, le présent concours devait être modifié, suspendu, reporté, prolongé, écourté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur. Aucune réparation ne pourra être sollicitée par les participants.

ARTICLE 8. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Candidats personnes physiques sont informés que les données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription et dans le dossier de candidature sont traitées aux fins d'organisation du présent appel à projets auquel ils ont consenti à participer. Leurs données personnelles peuvent également être diffusées au public aux fins de communication et de promotion des projets présentés à l'appel à projets.

Les données susvisées seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la fin de l'appel à projets.

Les Candidats pourront être amenés à être informés des actualités de Maker Faire France suite à l'appel à projets.

Les données personnelles seront communiquées à l'Organisateur et leurs partenaires, au Jury ainsi qu'aux prestataires techniques et juridiques nécessaires à l'organisation de l'appel à projets.

Les éventuels transferts de données effectués vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne se font en respectant les règles spécifiques qui permettent d'assurer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Les Candidats peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, en adressant leur demande à l'adresse électronique suivante : dpo@leroymerlin.fr

ARTICLE 9. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur la Plateforme et il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de Maker Faire France sur l'adresse mail contact@kisskissbankbank.com et contact@makerfairefrance.com Une seule demande par Candidat (même nom, même adresse) sera prise en compte. Toute modification entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur les sites Internet : <https://france.makerfaire.com/appele-a-projets-makers-habitions-ensemble/> et <https://welcome.kisskissbankbank.com/maker-faire/>

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE

Cet appel à projets et son Règlement sont soumis au droit français et les juridictions françaises seront compétentes pour connaître des litiges nés de l'appel à projets.

ARTICLE 11. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT PAR LES PARTICIPANTS

Le fait de participer à l'appel à projets implique l'acceptation pure et simple de son Règlement dans son intégralité et de toutes les modifications qui pourraient y être apportées.

Aucune réclamation ou contestation ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 15 jours à partir de la date de clôture de l'appel à projets, le cachet de la poste faisant foi.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer des ajouts, modifications, changements ou améliorations aux conditions de l'appel à projets, notamment par le biais d'une modification du Règlement ou de mettre fin à l'appel à projets, le tout avec ou sans notification préalable. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, fera l'objet d'un règlement à l'amiable avec l'Organisateur.

Le présent accord ne crée pas de relation d'agence, de partenariat, de coentreprise ou de franchise entre l'Organisateur et les Candidats. Aucun Candidat n'est ou ne devient employé de l'autre partie en vertu de l'existence ou de la mise en œuvre du présent Règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère ou toute fraude entraînera la disqualification du Candidat ou de l'équipe qu'il représente.

ARTICLE 12. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

AG2R LA MONDIALE

Les Activités sociales sur le champ de la Retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE, Groupe de protection sociale, sont fortement engagées en matière d'habitat pour les personnes en situation de perte d'autonomie. C'est pourquoi, en plus de soutenir les actions en faveur du maintien à domicile, nous avons développé des partenariats avec plusieurs associations qui développent des habitats partagés et inclusifs. C'est le cas notamment d'Habitat & Humanisme, de Simon de Cyrène et de Familles Solidaires. Et, pour ce dernier partenaire, nous avons accompagné la création de son Fab Lab dédié, le LabHidouille, d'emblée inspiré de l'esprit des Makers.

KISSKISSBANKBANK

Pionnier du financement participatif en France et filiale de La Banque Postale, a été lancé par Adrien Aumont, Omblin le Lasseur et Vincent Ricordeau en septembre 2009. Leur ambition : permettre à tou·te·s de financer des projets créatifs, associatifs ou entrepreneuriaux et ainsi participer à un changement positif de la société. Depuis plus de 11 ans, la force du collectif libère la créativité et le crowdfunding est devenu une fabrique à optimisme. Plus de 23 600 projets ont été financés grâce à 2,1 millions de citoyens engagés.

LA FONDATION LEROY MERLIN

La Fondation a pour objet l'aménagement de l'habitat de personnes en situation de handicap ou perte d'autonomie pour rester y vivre durablement. Son action est portée par des collaborateurs volontaires et engagés dans l'ensemble des magasins, entrepôts et services internes dans toute la France. En 15 ans, ce sont plus de 900 familles qui ont pu réaliser des travaux indispensables à leur maintien à domicile.

LEROY MERLIN SOURCE

Le réseau de recherche sur l'habitat de LEROY MERLIN France, réunit depuis 2005 des chercheurs, des professionnels et des acteurs de l'habitat pour créer et diffuser des savoirs originaux sur les nouvelles manières de vivre et d'habiter.

FAMILLES SOLIDAIRES

Le groupe associatif Familles Solidaires initie, porte, construit, accompagne des projets d'habitats inclusifs (colocations et appartements regroupés pour personnes en perte d'autonomie) sur l'ensemble du territoire depuis bientôt dix ans, pour permettre aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie et le handicap de vivre avec et comme les autres.

LABHIDUILLE

Familles Solidaires porte en partenariat avec AG2R LA MONDIALE un Fablab sur le territoire de Mulhouse, dédié à l'innovation, la recherche et le développement de solutions open-source d'aides à l'autonomie, comme par exemple le miroir connecté.

Règlement mis à jour le 07/04/2021